



EPE - Algérie Télécom - Spa
NIF : 00021600180833713010

Adresse : Cité administrative route nationale de REGGANE N°06 - Adrar

**DIRECTION OPÉRATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS D'ADRAR
SOUS-DIRECTION FONCTIONS SUPPORT
DÉPARTEMENT ACHATS ET LOGISTIQUE**

**AVIS DE CONSULTATION NATIONALE
N°21/AT/DOT13/SDFS/DAL/ACHAT/2023**

Un avis de consultation nationale est lancé pour :

CONSTRUCTION POINT DE PRÉSENCE TSABIT SELON LA CHARTE GRAPHIQUE

Le présent projet est constitué d'un seul lot :

N° Lots	Désignation
01	CONSTRUCTION POINT DE PRÉSENCE TSABIT SELON LA CHARTE GRAPHIQUE

ELIGIBILITE DES CANDIDATS :

Le présent avis de consultation s'adresse uniquement aux personnes physiques et/ou morales, de droit algérien, ayant des capacités techniques et financières pour la réalisation des projets similaires: (banques, agences assurances, agences commerciales), et qui :

- Sont qualifiées dans le domaine des travaux bâtiment, titulaires de certificat de qualification et classification professionnelles de catégorie 04 et plus, ayant comme activité Principale « bâtiment»,
- Ont réalisé un chiffre d'affaire supérieur ou égal à 50.000.000,00 DA durant les années 2020-2021-2022

Les représentants des entreprises intéressées peuvent se présenter pour retirer le cahier des charges, **accompagnés du cachet de l'entreprise** à l'adresse ci-après :

**Direction Opérationnelle des Télécommunications d'Adrar
Sous- Direction Fonctions Support - Département Achats et Logistique
Adresse : Cité administrative route nationale de REGGANE N°06 - Adrar**

Les entreprises intéressées par le présent avis de consultation peuvent retirer le cahier des charges approprié auprès de la direction opérationnelle des télécommunications d'Adrar (structure chargée des Achats et de la logistique), contre le paiement, auprès de **la banque BNA Agence ADRAR, d'un montant de Cinq mille dinars algériens (5000 DA)** non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie par versement au compte bancaire : Compte en dinars N° **001002500300000135 clé 43**

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant désigné à cet effet.

LES OFFRES DOIVENT ÊTRE COMPOSÉES :

- 1- **D'un dossier administratif** : Inséré dans une enveloppe fermée ne comportant que la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'avis de consultation ainsi que, la mention, « **Dossier Administratif** ».
- 2- **D'une offre technique** : Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'avis de consultation ainsi que, la mention, « **Offre Technique** ».
- 3- **D'une offre financière** : Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'avis de consultation ainsi que, la mention, « **Offre Financière** ».

Les deux offres, technique et financière et le dossier administratif, accompagnés des pièces réglementaires citées dans le cahier des charges doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée, sous enveloppe principale anonyme ne portant que la mention suivante :

ALGERIE TELECOM -SPA-
Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Adrar
AVIS DE CONSULTATION
N° 21/ AT/DOT01/SDFS/DAL/SA/2023
«CONSTRUCTION POINT DE PRÉSENCE TSABIT SELON LA CHARTE
GRAPHIQUE»

« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET
D'EVALUATION DES OFFRE »

La durée accordée pour la préparation des offres est de **quinze (15) jours** à partir de la première date de parution du présent avis de consultation nationale dans le site web : safqatic.dz, à **14H00**.

La date et heure limites de dépôt des offres sont fixées au dernier jour de préparation des offres de **08h00** à **14h00**.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à **14h00** à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **180 jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.